

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **6 DÉCEMBRE 2021 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ,	marie;
Luc DUVAL,	conseiller;
Éric FRÉCHETTE,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

### **2021,266 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

### **2021,267 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

- 30.1 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES – Décompte progressif n° 1;
- 30.2 TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS – Adhésion et participation financière pour 2022.

### **2021-241** **RÉSOLUTION NO 2021-241** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Marc Payeur**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **2021,268 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 15 novembre 2021.

### **2021-241.1** **RÉSOLUTION NO 2021-241.1** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SESSION ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 15 novembre 2021 tel que présenté.

## **2021,269 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Donald Morency, accompagné de membres du Club de pétanque, dépose une lettre dans laquelle il est fait mention de leurs attentes et questionnements concernant le nouveau terrain de pétanque aménagé dans le Parc des aînés.

Les membres du conseil prennent note de leurs commentaires pour les prochains travaux d'aménagement au parc municipal.

Monsieur Richard Boulet informe les membres du conseil qu'il a reçu une lettre concernant son installation septique qui doit être mise aux normes. Il souligne qu'il a jusqu'au 31 mars 2022 pour obtenir un crédit d'impôt pour les travaux d'aménagement d'une nouvelle installation. Il demande au conseil s'il serait possible de demander à Revenu Québec de prolonger la période pour ce crédit.

Le conseil répond que la ville n'a pas d'influence sur les décisions de Revenu Québec.

La directrice générale lui rappelle que la ville offre un programme d'aide financière pour ses travaux.

## **2021,270 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, du Service de sécurité des incendies et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

## **2021,271 COMPTES DU MOIS**

### **2021-242 RÉSOLUTION NO 2021-242 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS ET CINQUANTE-QUATRE CENTS (558 780,54 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

## **2021,272 CORRESPONDANCE**

La greffière fait la lecture d'une carte de remerciements adressée par madame Micheline Pinard-Lampron aux membres du conseil pour le 5 à 7 organisé en son honneur le 25 novembre dernier.

**2021,273 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La greffière indique que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires en date du 29 novembre 2021, tel que requis par la loi.

**2021,274 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET L'ADOPTION DU PTI 2021-2023**

**2021-243 RÉSOLUTION NO 2021-243  
DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ  
PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION  
DU BUDGET 2021 ET L'ADOPTION DU PTI 2021-2023**

Sur proposition de **Éric FRÉCHETTE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil reçoivent le dépôt des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du Plan triennal en immobilisations 2021-2023 de la Commission municipal du Québec.

**2021,275 RÉPARTITION DES DOSSIERS ET COMITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**2021-244 RÉSOLUTION NO 2021-244  
RÉPARTITION DES TÂCHES DES  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection a eu lieu le 7 novembre dernier;
- 2 Il y a lieu de procéder à une nouvelle répartition des tâches municipales en fonction des intérêts et des disponibilités des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

**1- RÉPARTITION DES TÂCHES.** Les tâches municipales sont réparties comme suit :

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| • Délégué à la MRC d'Arthabaska                                   | Christian Tisluck              |
| • Parc Marie-Victorin   | Éric Fréchette                 |
| • Comité en Vert  | Éric Fréchette                 |
| • Service de prévention des incendies                             | Luc Duval<br>Marc Payeur       |
| • Maison des jeunes<br>Substitut                                  | À suivre                       |
| • Sports et Loisirs – Corporation<br>des loisirs de Kingsey Falls | Krystel Houle-Plante           |
| • Centre Récréatif Kingsey inc.                                   | Krystel Houle-Plante           |
| • Bibliothèque et Réseau BIBLIO                                   | Marie-Josée Pleau              |
| • Comité consultatif d'urbanisme                                  | Luc Duval<br>Marie-Josée Pleau |
| • Responsable des questions<br>familiales et des aînés (RQF)      | Marc Payeur                    |
| • Transport adapté ROULI-BUS                                      | Krystel Houle-Plante           |

- Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. Christian Côté  
Christian Tisluck
- Commission pour la tenue de consultations publiques – Élevages porcins Luc Duval  
Marie-Josée Pleau

**2- FONCTION DE MAIRE SUPPLÉANT.** Le terme de la fonction de maire suppléant est d'une période d'un (1) an et la nomination d'un candidat se fera tous les ans sans considérer l'ordre des sièges. Le conseiller Christian Tisluck assurera cette fonction du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

**3- PUBLICATION.** La publication de cette résolution sera effectuée dans l'Écho des Chutes, édition de janvier 2022.

**4- REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace les résolutions n<sup>os</sup> 17-196 et 2020-146.

**2021,276 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**2021-245 RÉSOLUTION NO 2021-245  
NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;
- 2 Des élections ont eu lieu et qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant jusqu'à la fin de la présente année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseiller Christian Tisluck soit nommé maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

**2021,277 NOMINATION DU SUBSTITUT DU MAIRE LORS DES  
SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE  
2022**

**2021-246 RÉSOLUTION NO 2021-246  
NOMINATION DU SUBSTITUT DU MAIRE  
LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner le conseiller Christian Tisluck à titre de substitut du maire au sein du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

**2021,278 PARC MARIE-VICTORIN – Nomination du représentant de  
la municipalité au conseil d'administration**

**2021-247 RÉSOLUTION NO 2021-247  
REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU PARC MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection générale municipale a eu lieu le 7 novembre 2021;

- 2 Il y a lieu de nommer le nouveau représentant de la ville au conseil d'administration du parc Marie-Victorin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme M. Éric Fréchette, conseiller, pour représenter la ville au conseil d'administration du Parc Marie-Victorin.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin et à M. Éric Fréchette.

**2021,279 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. (Centre récréatif Norman Boisvert) – Nomination du représentant de la municipalité au conseil d'administration**

**2021-248 RÉSOLUTION NO 2021-248  
REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.  
(CENTRE RÉCRÉATIF NORMAN BOISVERT)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection générale municipale a eu lieu le 7 novembre 2021;
- 2 Il y a lieu de nommer le nouveau représentant de la ville au conseil d'administration du Centre récréatif Kingsey inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme Mme Krystel Houle-Plante, conseillère, pour représenter la ville au conseil d'administration du Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert)
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc. et à Mme Krystel Houle-Plante.

**2021,280 RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC. – Nomination du représentant de la municipalité**

**2021-249 RÉSOLUTION NO 2021-249  
RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE  
LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC.  
NOMINATION D'UN RÉPONDANT DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection générale municipale a eu lieu le 7 novembre 2021;
- 2 Il y a lieu de nommer le nouveau répondant de la ville au Réseau BIBLIO;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 17-221.
- 2- **RÉPONDANT.** Le conseil municipal nomme Mme Marie-Josée Pleau, conseillère, à titre de répondant de la bibliothèque municipale auprès du Réseau BIBLIO CQLM.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. et à Mme Marie-Josée Pleau.

**2021,281 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS – Nomination du représentant de la municipalité au conseil d'administration**

Ce point est reporté.

**2021,282 TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS -Nomination du représentant de la municipalité**

**2021-250 RÉSOLUTION NO 2021-250  
REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU TRANSPORT  
ADAPTÉ ROULI-BUS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection générale municipale a eu lieu le 7 novembre 2021;
- 2 Il y a lieu de nommer le nouveau représentant de la ville au Transport adapté Rouli-Bus;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc Payeur**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme Mme Krystel Houle-Plante, conseillère, pour représenter la ville au Transport adapté Rouli-Bus.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Transport adapté Rouli-Bus et à Mme Krystel Houle-Plante.

**2021,283 TRÉSORERIE – Fin de la suspension des intérêts et pénalités sur les comptes de taxes**

**2021-251 RÉSOLUTION NO 2021-251  
FIN DE LA SUSPENSION DES INTÉRÊTS  
ET PÉNALITÉS SUR LES COMPTES DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre de la situation engendrée par la pandémie coronavirus COVID-19, le conseil municipal avait adopté la résolution no 2020-72 pour suspendre les taux d'intérêts et de pénalités prévus au règlement de taxation et les fixés à « 0 % » pour une durée indéterminée;
- 2 La situation des contribuables s'est améliorée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FIN DE LA SUSPENSION DES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS.** Le conseil municipal met fin à la suspension des intérêts et pénalités prévus au règlement de taxation et qui avaient été fixés à « 0 % ». Les intérêts et pénalités seront dorénavant calculés tel que prévus au règlement de taxation.

Cette résolution prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

## **2021,284 RESSOURCES HUMAINES**

### **2021,284.1 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR 2022**

#### **2021-252 RÉSOLUTION NO 2021-252 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR L'EXERCICE 2022**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des employés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Éric FRÉCHETTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUGMENTATION SALARIALE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à la grille salariale de ses employés permanents et saisonniers, à la grille salariale des pompiers et des premiers répondants, à la brigadière et aux membres du conseil municipal une augmentation de **2 ET SOIXANTE-QUINZE CENTIÈME POUR CENT (2,75 %)** pour l'exercice 2022.
- 2- **ENTRÉE EN VIGUEUR.** Cette augmentation salariale sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

### **2021,284.2 EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE**

#### **2021-253 RÉSOLUTION NO 2021-253 EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE SAISON 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil désire maintenir les activités de la patinoire extérieure pendant la saison hivernale, ce qui procure une qualité de vie accrue aux résidents;
- 2 L'entretien de cette patinoire doit être effectué régulièrement tant pour le déneigement que pour l'entretien de la glace;

- 3 La ville doit assurer la surveillance des patineurs durant les heures d'ouverture;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT DE PERSONNEL.** La ville est autorisée à retenir les services de personnes nécessaires pour combler l'horaire pour l'entretien de la patinoire extérieure et l'entretien intérieur du vestiaire pour la saison 2021-2022. Ces personnes travailleront, lorsque la température le permettra et selon les directives de la Santé publique, la semaine, les fins de semaine et au besoin. Le nombre d'heures hebdomadaires sera partagé entre les employés, selon leurs disponibilités. Ils assumeront l'arrosage et le déblaiement des patinoires, le cas échéant, et la surveillance des patineurs tant à l'intérieur du bâtiment que sur les patinoires. L'arrosage et le déblaiement se feront en dehors des heures d'ouverture et pendant, si nécessaire.
- 2- **RÉMUNÉRATION.** La rémunération sera celle en vigueur au cours de l'exercice 2021 jusqu'au 31 décembre et la nouvelle rémunération au cours de l'exercice 2022, le cas échéant.
- 3- **HORAIRE.** La patinoire sera ouverte aux heures suivantes :

du lundi au vendredi inclusivement :	de 18 h à 21 h;
le samedi et le dimanche :	de 13 h à 21 h.

La patinoire sera ouverte en après-midi les journées pédagogiques, durant la période des fêtes et au cours de la semaine de relâche scolaire.

#### **2021,284.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Démission du directeur Gilles Dionne**

Les membres du conseil prennent acte de la démission de M. Gilles Dionne qui sera effective lorsque le nouveau directeur sera désigné et que la période de transition sera terminée. M. Dionne conservera sa fonction de pompier volontaire.

#### **2021,284.4 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Offre d'emploi pour le poste de directeur**

#### **2021-254 RÉSOLUTION NO 2021-254 OFFRE D'EMPLOI DIRECTEUR POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le directeur du Service de sécurité incendie a remis sa démission;
- 2 Il y a lieu que la ville remplace cette personne pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **OFFRE D'EMPLOI.** Le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'affichage à l'interne pour le poste de directeur du Service de sécurité incendie.

**2021,285 FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS**

**2021-255 RÉSOLUTION NO 2021-255  
FORMATION DES ÉLUS  
« LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE »**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le projet de loi no 49 est sanctionné et officiellement appelé *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*;
- 2 La nouvelle Loi apporte des modifications qui impactent les élus-es municipaux, mais aussi la formation obligatoire « Le comportement éthique »;
- 3 La Fédération québécoise des municipalités offre la formation « Le comportement éthique », dont le contenu est attesté conforme à la loi par la Commission municipale du Québec;
- 4 Il y a lieu que les membres du conseil suivent cette formation;
- 5 Des montants seront prévus au budget 2022 pour cette formation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** Le maire Christian Côté et les conseillers Luc Duval, Marie-Josée Pleau, Éric Fréchette, Christian Tisluck, Krystel Houle-Plante et Marc Payeur sont autorisés à suivre la formation « Le comportement éthique » offerte par la Fédération québécoise des municipalités, par internet.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (1 925,00 \$)** plus les taxes applicables pour les frais d'inscription.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**2021,286 RÉFECTION DU 12<sup>E</sup> RANG ET DU 13<sup>E</sup> RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE – Adjudication du contrat**

Ce point est reporté à une prochaine session.

**2021,287 SERVICE D'URBANISME – Nomination des personnes désignées pour entente de service avec la MRC**

**2021-256 RÉSOLUTION NO 2021-256  
ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION AVEC LA  
MRC D'ARTHABASKA ET DÉSIGNATION DE  
PERSONNES ET FONCTIONNAIRES RESPONSABLES**

CONSIDÉRANT :

- 1 Le projet d'entente de service d'inspection avec la municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Ville de Kingsey Falls;

2 Les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉSIGNATION.** La Ville de Kingsey Falls désigne les personnes suivantes à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :
  - Philippe Habel;
  - Vincent Roy;
  - Amélia Lacroix;
  - Annie Ruelland;
  - Valérie Gagné.
- 2- **ENGAGEMENT.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

**2021,288 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – Appui à une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de Ferme Hémond inc.**

**2021-257 RÉSOLUTION NO 2021-257  
APPUI À UNE DEMANDE D'UTILISATION À UNE  
FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DE FERME HÉMOND INC.  
À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE  
AGRICOLE (CPTAQ)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le demandeur, Ferme Hémond inc., s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour poursuivre l'exploitation de sa gravière/sablière sur le lot 5 739 315 du cadastre de Québec à Kingsey Falls;
- 2 Le projet conserve la même superficie au potentiel agricole du lot du demandeur puisque la partie visée est non-cultivée;
- 3 Les conséquences d'une autorisation à ce projet sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles n'empêche en rien le processus de l'agriculture;
- 4 Le projet respecte les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- 5 Ce projet ne peut pas avoir la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;
- 6 L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles n'est nullement atteinte;

- 7 Il n'y a pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;
- 8 Cette régularisation ne change pas la constitution de la propriété foncière;
- 9 Le projet n'affectera pas le développement économique de la région;
- 10 La demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI À LA DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande de Ferme Hémond inc. à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 8,60 hectares faisant partie du lot 5 739 315 du Cadastre officiel de Québec, circonscription foncière de DRUMMOND.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à Ferme Hémond inc.

**2021,289 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Nomination d'un membre**

**2021-258** **RÉSOLUTION NO 2021-258**  
**NOMINATION D'UN CONTRIBUABLE COMME MEMBRE**  
**DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté le règlement 09-08 concernant le comité consultatif d'urbanisme;
- 2 Lors de l'adoption de la résolution no 2021-147 aux termes de laquelle le conseil municipal a nommé les membres du comité pour la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2023, il manquait des représentants des contribuables;
- 3 M. Kevin Lafleur a manifesté son intérêt à faire partie du comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme monsieur Kevin Lafleur au comité consultatif d'urbanisme.
- 2- **DURÉE DU MANDAT.** La durée du mandat de ce membre est du 6 décembre 2021 au 31 juillet 2023.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Kevin Lafleur.

**2021,290 PARC MARIE-VICTORIN**

**2021,290.1** **PROJET D'EXPANSION DU PARC – 6<sup>e</sup> versement de la subvention**

**2021-259** **RÉSOLUTION NO 2021-259**  
**PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN**  
**6<sup>E</sup> VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 19-181, la ville avait manifesté son intention au Parc Marie-Victorin de contribuer au projet d'expansion à la hauteur de 300 000 \$ tel que proposé dans le montant financier;
- 2 Les travaux se poursuivent et les représentants du Parc Marie-Victorin demandent à la ville de procéder à un sixième versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SIXIÈME VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à effectuer un sixième versement au montant de **DOUZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS ET QUINZE CENTS (12 953,15 \$)** au Parc-Marie-Victorin.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

#### **2021,290.2 VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2021**

#### **2021-260 RÉSOLUTION NO 2021-260 PARC MARIE-VICTORIN SUBVENTIONS 2021**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande d'aide financière de 30 000 \$ pour ses opérations;
- 2 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande de contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la campagne promotionnelle nationale;
- 3 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement de ces sommes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin pour ses opérations de l'année 2021.
- 2- **CAMPAGNE PUBLICITAIRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin pour sa campagne promotionnelle nationale 2021.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **DEMANDE.** Le conseil municipal demande à l'organisme de fournir ses états financiers et ses prévisions budgétaires lors de prochaines demandes de subvention.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

**2021,291 MARCHÉ DE NOËL – Prêt de la plateforme servant de scène**

**2021-261 RÉSOLUTION NO 2021-261  
MARCHÉ DE NOËL  
PRÊT DE LA PLATEFORME SERVANT DE SCÈNE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Miellerie King organise un Marché de Noël avec des exposants au 15, rue Lajeunesse en conformité avec les mesures imposées par la Santé publique;
- 2 Aux termes de la résolution 2021-183, la ville est autorisée à prêter divers équipements aux organisateurs pour cet événement;
- 3 Les organisateurs demande à la ville de leur prêter la plateforme servant de scène;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PRÊT D'ÉQUIPEMENT.** La ville est autorisée à prêter la plateforme servant de scène pour la tenue du Marché de Noël de Kingsey Falls qui se tiendra les 11, 12, 18 et 19 décembre 2021.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Miellerie King.

**2021,292 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – Participation financière à l'édition 2022 du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi**

**2021-262 RÉSOLUTION NO 2021-262  
TRIO-ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI  
DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs, avec la participation de la caisse populaire Desjardins, met en place le Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi permettant à des étudiants de travailler durant l'été;
- 2 Des jeunes de Kingsey Falls seront soutenus par cet organisme pour un emploi à l'été 2022;
- 3 Il y a lieu de participer financièrement à ce projet;
- 4 Les fonds nécessaires seront disponibles au budget 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (1 400,00 \$)** à titre de contribution financière au projet Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi, édition 2022, mis de l'avant par le Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs.

**2021,293 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC – Demande de contribution financière**

**2021-263 RÉSOLUTION 2021-263  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR  
POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU  
CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une demande de contribution financière de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec a été soumise à la municipalité;
- 2 Il y a lieu de soutenir un tel organisme;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2021 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution de **DEUX CENT CINQUANTE CENTS DOLLARS (250,00 \$)** à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. dans le cadre du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2021.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc.

**2021,294 ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**2021,294.1 RÈGLEMENT N° 2021-24 RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

**2021-264 RÉSOLUTION NO 2021-264  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-24  
RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION  
DES VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS SUR  
CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris

connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2021-24 intitulé *Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout terrain motorisés sur certains chemins municipaux* tel que soumis par la greffière.

**2021,294.2 RÈGLEMENT N° 2021-25 RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

**2021-265 RÉSOLUTION NO 2021-265  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-25  
RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2021-25 en modifiant le titre en enlevant « aux règlements d'urbanisme ». Le libellé du règlement n° 2021-25 est dont « Règlement sur les dérogations mineures ».

**2021,295 AFFAIRES NOUVELLES**

**2021,295.1 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES –  
Décompte progressif n° 1**

**2021-266 RÉSOLUTION 2021-266  
PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES  
EAU POTABLE, ÉGOUTS ET VOIRIE  
PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 1**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 1 pour les travaux de prolongement de la rue des Cèdres;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer à La Sablière de Warwick Ltée un montant de **CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENTS (176 779,56 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 1 préparé par Les Services EXP inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

**2021,295.2 TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS – Adhésion et participation financière pour 2022**

**2021-267 RÉSOLUTION 2021-267  
TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls participe au financement du transport adapté dans la région;
- 2 Il y a lieu que la ville donne son accord à la contribution demandée pour l'année 2022;
- 3 Cette contribution sera prévue au budget 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'offrir le service de transport adapté sur le territoire de la municipalité et de participer au financement des opérations pour l'année 2022.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET TRENTE ET UN CENTS (5 874,31 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Rouli-Bus inc.

#### **2021,296 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 30.

---

Christian Côté  
Maire

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière